



Ville de
L'Ancienne-Lorette

On est unique.

1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette QC G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

Demande de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette statuera lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 27 mars 2018, à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, sur la demande de dérogations mineures suivante :

- Propriété sise au 1155-1165, rue Valets, L'Ancienne-Lorette, lot 1312906 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal industriel avec les dérogations suivantes :
 - une marge de recul latérale de 8,9 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 10,82 mètres;
 - un coefficient d'occupation du sol de 0,22, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 0,25.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement à cette demande au cours de la séance du 27 mars 2018.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 7 mars 2018

Greffier de la Ville
Claude Deschênes, avocat, OMA